



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)
Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Division du Centre d'investissement**

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/MAG/2904 (I)
(NEPAD Ref. 05/27 F)**

Volume IV de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Projet de création d'un pôle de développement
dans la région Anosy–Androy**

Avril 2005

MADAGASCAR: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet de promotion de filières agricoles à but commercial

Volume III: Projet d'aménagement régional et de développement agricole de la plaine d'Andakana

Volume IV: Projet de création d'un pôle de développement dans la région Anosy–Androy

Volume V: Projet de renforcement des ressources humaines du MAEP

Volume VI: Projet de promotion de la pisciculture et de l'aquaculture continentales

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

Pays: Madagascar

Secteur d'activité: Agriculture – Elevage – Pêche

Titre du projet proposé: **Création d'un pôle de développement dans la région Anosy-Androy**

Zone du projet: Extrême sud de Madagascar

Durée du projet: 5°ans

Coût estimé: Coût en devises:..... 11 millions de dollars EU
 Coût en monnaie locale: 5 millions de dollars EU
Total..... :16 millions de dollars EU

Financement envisagé:

| <i>Source</i> | <i>Millions de \$EU</i> | <i>% du total</i> |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| <i>Gouvernement</i> | 3,2 | 20 |
| <i>Institution(s) de financement</i> | 11,2 | 70 |
| <i>Bénéficiaires</i> | 0,8 | 5 |
| <i>Secteur privé</i> | 0,8 | 5 |
| <i>Total</i> | 16,0 | 100 |

MADAGASCAR

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

« *Projet de création d'un pôle de développement dans la région Anosy–Androy* »

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Abréviations..... | iii |
| I. CONTEXTE DU PROJET..... | 1 |
| A. Origine du projet | 1 |
| B. Contexte national..... | 1 |
| C. Contexte régional..... | 3 |
| II. ZONE DU PROJET..... | 4 |
| III. JUSTIFICATION | 6 |
| IV. OBJECTIFS DU PROJET | 7 |
| V. DESCRIPTION DU PROJET | 9 |
| Composante 1: Amélioration de l'environnement socioéconomique | 9 |
| Composante 2: Développement de la production..... | 9 |
| Composante 3: Renforcement des capacités locales | 10 |
| Composante 4: Unité de gestion du projet (UGP)..... | 10 |
| VI. COÛTS INDICATIFS | 11 |
| VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES | 11 |
| VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS | 12 |
| IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE | 12 |
| X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE | 13 |
| XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES | 13 |
| XII. RISQUES POTENTIELS | 14 |
| Appendice 1: Carte de la zone du projet..... | 15 |
| Appendice 2: Tableau des interventions dans le sud..... | 17 |

Abréviations

| | |
|-----------|---|
| ACORDS | Projet d’appui aux communes et organisations rurales pour le développement du sud |
| AES | [Projet] Adduction d’eau dans le sud |
| AUE | Association des usagers de l’eau |
| BAD | Banque africaine de développement |
| CECAM | Caisse d’épargne et de crédit agricole mutuel |
| CGDIS | Commissariat général pour le développement intégré du sud |
| CRD | Comité régional de développement |
| DPRH | Direction de la pêche et des ressources halieutiques |
| DRDR | Direction régionale du développement rural |
| DSRP | Document de stratégie de réduction de la pauvreté |
| FID | Fonds d’intervention pour le développement |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FOFIFA | Centre national de recherches appliquées au développement rural |
| IMF | Institutions de micro–finance |
| INSTAT | Institut national de la statistique |
| LPDR | Lettre de politique de développement rural |
| MAEP | Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement en Afrique |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OP | Organisation paysanne |
| PADR | Plan d’action pour le développement rural |
| PDDAA | Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique |
| PHBM | Projet de mise en valeur du Haut Bassin de Mandrare |
| PIC | Pôle intégré de croissance |
| PISA | Programme intégré de sécurité alimentaire |
| PNIMT | Programme national d’investissement à moyen terme |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PSDR | Programme de soutien au développement rural |
| PSSA | Programme spécial pour la sécurité alimentaire |
| SDR | Schéma de développement régional |
| SEECALINE | Surveillance et éducation des écoles et des communautés en matière d’alimentation et de nutrition élargie |
| SFD | Systèmes financiers décentralisés |
| UGP | Unité de gestion du projet |
| UNDAF | Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement |

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. L’idée de projet de création d’un pôle de développement dans les régions de l’Anosy et de l’Androy a été proposée par une équipe nationale de consultants sous la coordination du *Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche* (MAEP) et avec l’appui de la FAO après validation du *Programme national d’investissement à moyen terme* (PNIMT) lors de l’atelier de validation en juin 2004. Cet atelier clôturait une large consultation des acteurs du secteur rural sur l’identification de projets visant l’accroissement des investissements dans le secteur rural et pouvant être soumis au comité directeur du NEPAD.

I.2. Ce document de projet a été élaboré sur la base de discussions avec les différents responsables des services concernés, à l’instar de la *Direction régionale du développement rural* (DRDR) de l’Anosy, le *Commissariat général au développement intégré du sud* (CGDIS) et le *Comité régional de développement* (CRD) de l’Anosy. L’existence du *Schéma de développement régional* (SDR) élaboré par le CRD pourrait servir de cadre de référence.

I.3. Madagascar dispose par ailleurs d’un *Document de stratégie de réduction de la pauvreté* (DSRP), adopté en 2003, qui repose sur les principes d’un Etat de droit et de la bonne gouvernance, de la croissance économique à base sociale très élargie, et de la sécurisation humaine et de protection sociale. Le pays a aussi adopté le plan cadre d’assistance des Nations Unies (UNDAF) qui est en parfaite synergie avec le DSRP. Le projet proposé s’inscrit dans les lignes stratégiques du gouvernement.

I.4. Les principales options stratégiques de la politique actuelle concernent la décentralisation, le rôle moteur du marché et la concentration des investissements dans les zones offrant le meilleur potentiel de croissance à moyen et long terme. Cette dernière option se traduit par la promotion de *Pôles intégrés de croissance* (PIC); la Banque mondiale envisage d’ailleurs d’aider le gouvernement dans cette voie; une étude est en cours pour la mise en œuvre d’un PIC dans la région de l’Anosy.

B. Contexte national

I.5. Madagascar est l’un des pays les plus pauvres du monde. L’économie progresse lentement alors que la population (environ 17 millions d’habitants) augmente à un rythme de 2,7 pour cent par an. La répartition de la pauvreté est inégale dans le pays en raison des disparités géographiques (enclavement, topographies, géologie, climat, ...), économiques (ressources naturelles réparties différemment), et socio-politiques. Parmi les provinces de Madagascar, celle de Tuléar est la plus pauvre; l’Anosy et l’Androy sont parmi les régions les plus pauvres de cette province.

I.6. Actuellement, l’économie nationale reste faible malgré les efforts déployés par les gouvernements qui se sont succédés tout au long de ces 20 dernières années et la mise en œuvre de politiques rigoureuses comme l’ajustement structurel, le désengagement de l’Etat du secteur productif, ou la privatisation. Ces trois dernières années, le pays a pu atteindre un taux de croissance économique de l’ordre de 4 à 6 pour cent par an; toutefois, les impacts de ces performances ne sont pas encore ressentis au niveau des 80 pour cent de la population qui vivent en milieu rural et qui sont les plus touchés par la pauvreté.

I.7. En réalité, la plupart des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux ne sont pas satisfaisants, ce qui indique que beaucoup d’efforts sont encore à faire pour un développement rapide et durable du pays. En particulier:

- près de la moitié des enfants scolarisables n’est pas scolarisée;
- plus de 50 pour cent de la population est analphabète;
- près du tiers de la population a une espérance de vie de moins de 40 ans;
- trois quart de la population n’a pas accès à l’eau potable;
- le taux de pauvreté estimé à 59 pour cent en 1985 a connu une hausse en 10 ans et atteint 70 pour cent en 1993 et 73,3 pour cent en 1997 avant de descendre à 71,3 pour cent en 1999.

I.8. Pourtant, tout le monde s’accorde à dire que le pays est riche grâce à toutes ses ressources aussi bien économiques (mines, pêches, agriculture d’exportation, ...), sociales (ressources humaines considérables), qu’environnementales (Madagascar est l’un des pays qui a un taux d’endémicité de différentes espèces animales et végétales le plus élevé dans le monde).

I.9. L’agriculture est un des secteurs fondamentaux de l’activité économique du pays. Elle occupe plus de 70 pour cent de la population active, alors que 80 pour cent de la population vit en zone rurale et en tire ses moyens de subsistance. Le secteur agricole fournit environ 27 pour cent du PIB, 40 pour cent des exportations et représente les moyens de subsistance pour 75 pour cent de la population. Le riz représente (en valeur) près de 70 pour cent de la production agricole du pays (environ 1 640 000 exploitations) et touche directement 10 millions d’habitants. Malgré des statistiques imprécises on considère que la production de riz progresse moins vite que la population et que la demande; elle s’établit aujourd’hui aux environs de 2 700 000 tonnes de paddy.

| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Surface (ha) | 1 207 500 | 1 209 300 | 1 212 650 | 1 261 020 | 1 261 020 | 1 261 020 |
| Quantité (tonne) | 2 570 300 | 2 480 470 | 2 662 465 | 2 603 965 | 2 703 000 | 2 800 000 |

Source: Annuaire et statistiques agricoles 2002/FOFIFA/FAO

I.10. Les performances du sous-secteur élevage restent mitigées à l’exception de certaines filières comme le lait et le petit élevage. L’exploitation crevettière demeure la plus importante pour l’économie du pays; la production aquacole pourrait atteindre 10 000 tonnes en 2005.

| | | 2001 | 2002 | 2003 |
|----------------------------------|----------------------|-------|-------|-------|
| Production de crevettes (tonnes) | Pêche Industrielle | 7 889 | 9 207 | 9 370 |
| | Pêche traditionnelle | 3 450 | 3 450 | 3 450 |
| | Aquaculture marine | 5 399 | 5 566 | 6 021 |

Source: Direction de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH).

I.11. Les objectifs stratégiques du Gouvernement se retrouvent dans les documents de référence, DSRP, LPDR, PADR et *Plan directeur*; ils sont rappelés ci-après:

- Le DSRP a défini un objectif de croissance de 4 pour cent pour le secteur agricole. Les actions prévues sont:
 - augmenter la productivité agricole et la superficie cultivée;

- promouvoir les petits investissements en zone rurale et le partenariat entre les groupements paysans et le secteur privé;
 - promouvoir les exportations agroalimentaires et améliorer la qualité des produits;
 - assurer une gestion transparente et rationnelle des ressources;
 - faciliter l’accès des producteurs au capital foncier.
- La LPDR en concordance avec les objectifs du DSRP et dont les objectifs assignés au développement rural sont:
 - assurer la sécurité alimentaire;
 - contribuer à l’amélioration de la croissance économique;
 - réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural;
 - promouvoir la gestion durable des ressources naturelles; et
 - promouvoir la formation et l’information en vue d’améliorer la production en milieu rural.
 - Le PADR sert de cadre d’orientation des projets et programmes de développement rural et comprend cinq axes majeurs:
 - assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire;
 - inciter l’émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural;
 - accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu’une gestion durable des ressources, des infrastructures et du matériel agricole;
 - assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions;
 - développer des infrastructures sociales en vue d’améliorer l’accès aux services sociaux.
 - Le *Plan directeur* met l’accent sur le marché, considéré comme le moteur général du développement rural; il définit quatre initiatives principales:
 - développer une agriculture, un élevage et des systèmes de pêche traditionnelle et artisanale orientés vers le marché;
 - investir dans des programmes de vulgarisation et de recherche appliquée axés sur le marché;
 - implanter un environnement propice au développement harmonieux du monde rural;
 - créer des alliances stratégiques pour générer des ressources et identifier des opportunités commerciales pour le développement rural.

C. Contexte régional

I.12. Le nord de Madagascar est la partie la plus riche de l’île, ses activités principales étant orientées vers les cultures de rente telles la vanille, le girofle, le café, ainsi que l’exploitation des ressources halieutiques (thon, crevette et autres produits de mer). Le centre du pays, dominé par la riziculture est la partie la plus industrialisée et la plus peuplée. Le sud malgache est la région la plus défavorisée, surtout l’Anosy et l’Androy qui sont victimes de disettes, dues aux contraintes naturelles

telles le climat aride, l’érosion éolienne, le début de désertification, l’invasion périodique des criquets, et aux contraintes socioéconomiques telles l’insécurité alimentaire, les conditions de vie précaires, l’incohérence et les vicissitudes dans l’organisation des appuis au développement.

I.13. Malgré ces contraintes, le sud présente des opportunités non négligeables; il recèle des potentialités agricoles (riz, maïs, manioc, cheptel bovin, caprin, ovin, etc.) et halieutiques (langouste, crevette, trévang, etc.). Le tourisme et l’exploitation minière devraient aussi devenir des activités porteuses.

I.14. La partie sud de l’île présente des handicaps fondamentaux, surtout pendant la période de soudure à savoir:

- l’insécurité alimentaire quasi–permanente, qui se manifeste par une période de soudure sévère, des crises alimentaires et des disettes cycliques et une malnutrition souvent inquiétante;
- la grande faiblesse du revenu des ménages qui ne leur permet pas de satisfaire leurs besoins de base.

I.15. Cependant, de par sa vulnérabilité, la région d’Anosy–Androy a attiré l’attention des intervenants extérieurs depuis longtemps, et une trentaine d’interventions contribuent actuellement au développement et à la sécurité alimentaire de cette région; une liste est fournie en appendice 2.

II. ZONE DU PROJET

II.1. La région de l’Anosy–Androy, qui comprend sept *fivondronana*, est située à l’extrême sud du pays, dans la province de Toliary. Elle couvre une superficie de 49 048 km² dont presque la moitié est occupée par les deux *fivondronana* de Betroka et d’Amboasary. De par sa situation géographique, la région dispose de plus de 194 km de côte riche en produits marins.

II.2. Avec une population totale estimée à 785 185 habitants, la densité moyenne de la population est de 16 habitants au km². Faute de statistiques précises, la croissance démographique serait d’environ 2,8 pour cent par an. La majorité de la population de la région de l’Anosy–Androy est rurale et vit de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche et de l’exploitation des ressources forestières.

II.3. L’agriculture est basée sur les productions vivrières dont les principales sont le riz, le maïs, le manioc et la patate douce. Les autres cultures potentielles sont l’arachide, les légumineuses, le tabac, l’oignon, etc. Le problème majeur de l’agriculture est celui de la disponibilité en eau car les rendements agricoles sont tributaires de la faiblesse et de l’irrégularité des précipitations. L’enclavement de nombreuses zones productrices défavorise aussi le secteur agricole.

II.4. L’élevage bovin de type extensif une des activités prépondérantes dans la région. Le problème fondamental de l’élevage bovin réside dans l’insécurité en milieu rural par l’existence de voleurs de bœufs. La région est aussi riche en cheptel ovin et caprin.

II.5. Les pêcheries constituent une importante source de revenus pour la population en faisant vivre plus de la moitié de la population; la région est réputée pour l’exportation de langoustes et de crevettes, principales sources de devises pour Madagascar. En effet, Les ressources halieutiques sont abondantes dans la région de l’Anosy–Androy; la région produit la majeure partie des langoustes de Madagascar. Les poissons de mer occupent aussi une place importante pour l’économie régionale.

II.6. Les formations forestières aux environs des grandes zones de consommation subissent des dégradations importantes à cause d’une exploitation peu conservatrice pour les productions de charbon, de bois de chauffage et de bois de construction. Cette dernière engendre la dégradation des ressources de la région. Le cactus, espèce adapté au climat sec et semi-aride de la région, joue un rôle important en matière de sécurité alimentaire.

II.7. En matière d’infrastructures, la région de l’Anosy–Androy est sous-équipée quel que soit le secteur. L’enclavement, temporaire ou permanent, de certaines zones témoignent de l’insuffisance des réseaux routiers. La quasi-inexistence d’unités de transformation, à part les décortiqueries, handicape le développement de la région. Par ailleurs, la grande faiblesse de la région est l’insuffisance des infrastructures sanitaires et scolaires, surtout en milieu rural.

II.8. La partie sud de l’île présente ainsi des handicaps fondamentaux, surtout pendant la période de soudure à savoir:

- l’insécurité alimentaire quasi-permanente, qui se manifeste par une période de soudure sévère, des crises alimentaires et des disettes cycliques et une malnutrition souvent inquiétante;
- la grande faiblesse du revenu des ménages qui ne leur permet pas de satisfaire leurs besoins de base.

II.9. Il est proposé que le projet intervienne dans trois sous-régions:

- le corridor de Manambaro qui couvre cinq communes rurales (Ranopiso, Manambaro, Amporoforo, Ankaramena, Ifarantsa, Soanierana), s’étend entre Tolagnaro et Manambaro. Il s’agissait d’une zone de forte production rizicole et d’élevage dans les années 1950. Les infrastructures agricoles et les conditions environnementales (manque d’eau pour l’irrigation des rizières, conséquence de la détérioration des infrastructures et la déforestation des bassins versants) sont les plus grands enjeux. Cependant, il y a d’innombrables autres potentiels, en particulier du fait de sa proximité de Tolagnaro, une ville qui va doubler, voire tripler ou quadrupler de taille dans les 20 prochaines années.
- Cette sous-région représente un pôle de développement assurant largement l’approvisionnement de Tolagnaro et de l’Anosy en riz et en d’autres produits agricoles. Le corridor de Manambaro fait partie des huit pôles de développement identifiés par le CRD de l’Anosy pour l’impulsion de l’essor économique dans la région de l’Anosy.
- La zone agricole actuellement exploitée, fortement dégradée et d’une superficie de 3 000 ha, pourrait être étendue jusqu’à 6 000 ha.
- Les communes situées dans la sous-préfecture de Betroka (Isoanala, Bekorobo, Ambatomivary) et celles de Bekily (Manakompy, Beraketa, Anivorano, Manakoliva, Tanandava et Anja nord). Géographiquement, ces communes sont toutes contiguës. Elles se situent généralement dans les hauts bassins des fleuves Menandra et Mangoky (Onilahy). A cet égard, elles constitueront la zone bénéficiaire directe du projet, qui jouira des améliorations immédiates des services et des conditions économiques, ainsi que du renforcement des capacités dans le processus de gestion des ressources et du développement local. Cette zone du projet dispose d’atouts incontestables tels que des potentialités en terre et en eau importantes mais insuffisamment exploitées, une situation géographique particulière en tant que grenier potentiel du grand sud, une demande régionale et nationale de produits vivriers soutenue et en augmentation. L’extension des

surfaces rizicoles est permise avec un potentiel hydroagricole estimé à 10 000 ha dans la zone ciblée, alors que d’importants gain de productivité et de diversification sont réalisables, tant au niveau des systèmes de culture (irriguée ou non) et d’élevage que de la transformation et de la commercialisation de la production agricole et pastorale.

- La zone littorale de l’extrême sud de Madagascar couvre 13 communes rurales (Tanandava, Sampona, Maroalopoty, Maroalomainty, Ambovombe–Sud, Erada, Ambazoa, Antaritarika, Faux Cap, Marovato, Tranovaho, Androka, Itampolo). En effet, la zone littorale dispose d’un potentiel halieutique considérable.
- Il est à souligner que 80 pour cent de la population de cette zone s’occupent généralement de l’agriculture et de l’élevage. La pêche ne tient qu’une place secondaire. Les activités des paysans sus–cités subissent d’une façon chronique les effets néfastes de la sécheresse qui se manifestent sous différentes formes à savoir période de soudure sévère, difficulté alimentaire, malnutrition et disette cyclique. Les conditions de vie de la population sont généralement très difficiles.

III. JUSTIFICATION

III.1. Il s’agit d’abord d’aider le Gouvernement malgache dans la mise en œuvre de sa politique de développement, et notamment dans la promotion de PIC. En effet, l’idée de pôle de développement sous–entend une nécessaire coordination des investissements et des activités dans l’espace et dans le temps. Le gouvernement a lancé depuis décembre 2003 la mise en place de trois premiers PIC, dans les zones de Nosy Bé, d’Antananarivo/Antsirabe et de Tolagnaro (Anosy). Compte tenu des différentes interventions, en cours ou en préparation, le projet pourrait devenir cet instrument de concertation et de coordination qui deviendra de plus en plus indispensable.

III.2. Une autre justification essentielle réside dans les potentialités connues et sous–exploitées d’une part, et dans les nombreuses structures et interventions actives actuellement dans la région. Les contraintes sont bien identifiées, le projet viserait à lever ces obstacles et mettre en valeur des potentiels divers dans tous les secteurs d’activité.

III.3. L’existence d’un SDR élaboré par le CRD de l’Anosy pourrait servir de cadre global; il régit toutes les actions de développement dans cette région y compris celle de l’Androy. Les grands axes stratégiques ont été définis. Le développement de l’agriculture repose sur l’amélioration des rendements agricoles par la mise en place de réseaux d’irrigation adéquats et d’infrastructures rurales capables de supporter les efforts de production nécessaires. L’appui au développement de l’élevage est centré sur l’amélioration de la santé animale. Concernant la pêche, la gestion des ressources halieutiques, l’utilisation des matériels adéquats, le retour des redevances dans la région sous formes d’investissements, des accès routiers aux zones de pêches sont les principales actions pour développer ce secteur.

III.4. Par ailleurs, le *Projet de mise en valeur du Haut Bassin de Mandrare* (PHBM), qui bénéficie d’un financement du *Fonds international de développement agricole* (FIDA) se consacre depuis 1995, à la relance des activités (surtout rizicoles) et à l’amélioration de l’élevage bovin dans sa zone d’intervention. Basé à Tsivory, les actions de ce projet ne couvrent qu’une partie de la région. De même, le *Projet d’appui au développement participatif de la pêche artisanale*, bénéficiant du concours de la BAD, vise à relancer les activités des communautés de pêcheurs et à améliorer leurs conditions de vie. Enfin, le *Projet d’appui aux communes et organisations rurales pour le développement du sud* (ACORDS), avec un financement de l’Union européenne, vise à améliorer les conditions d’une

véritable décentralisation. Ces trois projets majeurs interviennent déjà dans la zone et représentent des sources très intéressantes de références.

III.5. La possibilité d’implantation de grands projets en vue de l’exploitation des mines ou celle des potentialités touristiques de la région d’Anosy entraîne sans nul doute des préoccupations sociales, économiques et environnementales, justifiant un programme cohérent de développement d’un pôle de développement.

III.6. Les principaux axes de développement de la production pourraient être envisagés comme suit:

- ***Corridor de Manambaro (Région Anosy)***. Le dynamisme actuel dont font preuve à la fois les producteurs et les représentants élus de la commune de Manambaro pour favoriser le développement économique de leur région est un contexte favorable. L’organisation des producteurs et la mise sur pied d’une structure de coordination, regroupant ces organisations, des opérateurs (commerçants), des élus et des représentants de l’administration devraient constituer l’ébauche d’un comité de développement et canaliser les initiatives en faveur des investissements pour équiper les centres, les doter des infrastructures d’éducation et de santé et renforcer les activités économiques.
- ***Haut bassin de la Menarandra et du Mangoky/Onilahy (Région Androy)***. Le principal critère qui a présidé dans le choix de cette zone est la constitution de grappes de communes susceptibles d’évoluer en pôle de croissance, c’est-à-dire, capables d’avoir une dynamique d’entraînement sur les autres secteurs et autres zones. Dans le choix final de cette zone, il est tenu compte de la localisation des autres projets et programmes similaires ou complémentaires afin de favoriser des synergies ou de compatibilités intersectorielles
- ***Le littoral (Région Anosy–Androy)***. Le secteur de la pêche et de l’aquaculture s’est développé jusqu’ici par l’exploitation des ressources halieutiques intéressant les marchés européens et asiatiques (crevettes, langoustes,...). Il reste d’importantes possibilités de développement, pour des espèces exploitables (céphalopodes, poissons de roche...), mais surtout à partir de la pêche et de la transformation du poisson de moindre valeur marchande, afin de répondre à une très forte demande sur le marché intérieur. La pêche dans la zone littorale offre toute une gamme de produits halieutiques, à savoir: langoustes, crevettes, ailerons de requins... Les paysans du littoral se reconvertissent en pêcheurs progressivement, d’où l’existence de quelques villages de pêcheurs.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L’idée de pôle de développement repose sur le pari que la concentration des investissements aura pour effet un processus continu de développement, dont les bienfaits se répandront dans l’espace. Il s’agit de mettre l’accent sur les investissements structurants et les synergies qu’ils peuvent engendrer. Le concept du projet est basé sur les principes de la participation à tous les niveaux et d’une approche participative du développement régional.

IV.2. On peut considérer que le projet est une tentative de développement intégré local dans la région de l’Anosy et celle de l’Androy. Le projet aura pour **objectif général** la réduction de la pauvreté et l’amélioration des conditions de sécurité alimentaire.

IV.3. Les *objectifs de développement* seraient:

- d’une part, la mise en valeur des potentialités existantes, en développant notamment la complémentarité entre les sous-régions;
- d’autre part, la mise en œuvre progressive d’un schéma cohérent et adapté de développement régional pour amener la population concernée à prendre en charge les principales fonctions économiques et sociales impliquées par le développement à partir des connaissances et des expériences acquises et des résultats obtenus à partir des projets déjà mis en œuvre dans la région.

IV.4. Les objectifs plus spécifiques du projet peuvent être résumés comme suit:

- **Agriculture**
 - Augmentation des productions agricoles;
 - Organisation et encadrement technique des paysans;
 - Mise en place d’un système de crédit rural;
 - Sécurisation foncière;
 - Ravitaillement en produits maraîchers des grandes agglomérations;
 - Désenclavement des zones à fortes potentialités agricoles;
 - Professionnalisation des agriculteurs.
- **Elevage**
 - Développement des filières traditionnelles (bovin, ovin, caprin, apiculture, etc.);
 - Développement de l’élevage avicole (volailles, dinde, ...);
 - Maîtrise de la gestion des pâturages;
 - Respect des textes réglementaires en vigueur.
- **Pêche**
 - Equipement des pêcheurs, des mareyeuses et autres opérateurs (collecteurs, usiniers traitant le poisson, transporteurs et commerçants), et formation aux techniques de capture, de traitement, de conservation et de distribution des produits de la pêche ainsi qu’à la gestion des petites et moyennes entreprises;
 - Création/renforcement des associations et groupements de producteurs;
 - Amélioration du cadre de vie, à l’installation et à la bonne marche des services sociaux dans les villages du littoral;
 - Développement du littoral par l’amélioration des pistes et à l’assainissement des marchés au poisson au niveau des grands centres urbains;
 - Protection de l’environnement côtier et définition d’une politique d’aménagement de l’exploitation des ressources littorales.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet serait conçu autour des axes fondamentaux suivants:

- *structuration de l’espace*: la promotion d’un pôle de développement implique de grandes améliorations au niveau des infrastructures de base et des conditions de vie;
- *structuration des opérateurs*: il est aussi très important de créer des synergies entre les opérateurs et de développer certaines intégrations dans les filières porteuses;
- *développement des productions végétales, animales et halieutiques*;
- *promotion des échanges internes et des complémentarités intra-régionales*;
- *recherche de complémentarité avec les interventions et projets déjà mis en œuvre*.

V.2. Le projet durerait cinq ans et comprendrait quatre composantes principales:

Composante 1: Amélioration de l’environnement socioéconomique

V.3. Il s’agit ici de mettre l’accent sur la structuration de l’espace; cette composante pourrait comprendre deux volets:

- la réhabilitation d’un réseau de pistes rurales, destiné à désenclaver les zones à fortes potentialités et à construire un réseau de raccordement aux routes nationales; à titre indicatif le projet pourrait envisager la restauration de 250 à 300 km de pistes rurales, sélectionnées après études;
- le développement de l’accès des populations à l’eau potable; il s’agirait ici de compléter les efforts déjà faits dans ce domaine, et de fournir aux populations rurales un gage pour leur engagement dans le développement des productions à destination commerciale; c’est aussi un levier pour favoriser la structuration de la population dans les villages.

Composante 2: Développement de la production

V.4. Cette composante est destinée à stimuler la production agricole à travers des investissements et autres activités (conseil, formation rapprochée) au profit des organisations paysannes (OP) ou des entrepreneurs. Outre certaines infrastructures lourdes nécessitant des fonds publics (périmètres rizicoles par exemple), il s’agirait de répondre aux demandes par le financement de micro-réalisations ou d’activités identifiées dans le cadre d’un diagnostic participatif.

V.5. Cette composante aurait trois volets

- financement d’infrastructures permettant aux organisations paysannes d’accroître leur capacité de production, notamment: périmètres irrigués, petits ouvrages de drainage, facilités de stockage, aires de vaccination, petites unités de transformation agricole, etc.;
- financement d’activités visant la diversification des revenus et l’amélioration de la productivité, permettant pour un grand nombre de communautés pauvres de lever des contraintes à l’accroissement de la production. Les investissements devront être viables économiquement, au niveau environnemental et acceptables techniquement. Elles concerneraient l’intensification des productions traditionnelles (riz, maïs, patate douce,

oignon,...), les activités de transformation de produits, le stockage, les cultures commerciales, l’aviculture, l’aquaculture, la pisciculture, l’apiculture, ...;

- mise en place de moyens de financement adaptés, en renforçant les dispositifs existants et en visant notamment les catégories les plus démunies; il s’agirait en l’occurrence d’offrir des opportunités de financement à moyen terme (équipements) et à court terme (intensification).

Composante 3: Renforcement des capacités locales

V.6. Le projet répondrait aux demandes et financerait les activités nécessaires au renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment les organisations de producteurs et les collectivités locales; le projet pourrait aussi faciliter l’intégration des opérateurs au sein de filières de production. Le projet financerait:

- *un appui aux Organisations Paysannes (OP):* les organisations paysannes ont un rôle important à jouer dans le cadre du PADR. Le projet apporterait son appui aux OP qui en feraient la demande dans les sites d’intervention concernés en matière d’organisation, de structuration, de formation et de suivi rapproché;
- *un appui aux systèmes d’information:* le projet financerait la mise en place de systèmes de collecte, de traitement et de diffusion périodique de données techniques et statistiques régionales (et notamment des prix des produits des marchés), en liaison avec l’INSTAT et les autres actions déjà existantes ainsi que l’étude et l’organisation des marchés;
- *un appui à la formation et au renforcement des capacités de gestion,* au niveau des communes rurales, qui auront un rôle de plus en plus décisif dans le développement de leur territoire;
- *un appui au secteur privé commerçant,* le projet visant la promotion des initiatives entrepreneuriales et l’intégration progressive des opérateurs dans les filières les plus dynamiques.

Composante 4: Unité de gestion du projet (UGP)

V.7. L’UGP aurait une fonction d’interface entre les paysans et les secteurs concernés, et partant d’organe de contact, de conseil, d’appui auprès des différents acteurs. Cette fonction est la condition du succès du projet; c’est la courroie de transmission et d’entraînement dans un secteur trop compartimenté. Le projet financerait :

- les coûts salariaux d’une équipe permanente limitée et composée notamment de cadres techniques et agro-économistes ;
- les équipements et matériels nécessaires au bon développement du projet (véhicules tout-terrain, vedettes à moteur hors-bord, etc.) ;
- le système de communication pour relier les différents sites ;
- la formation des cadres ;
- le recrutement de consultants spécialisés, selon les besoins ;
- le budget de fonctionnement de l’UGP pour 5 années.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Les estimations de coûts sont basées sur des références récentes provenant de projets en cours d’exécution ; cependant, ils ne sont qu’indicatifs. Les informations disponibles permettent d’estimer le coût total, hors imprévus, à environ 16 millions de \$EU, pour une durée de cinq ans, comme l’indique le tableau ci-dessous :

| Coûts du projet | | | |
|---|-----------------|---------------------------------|--------------|
| Composante/Volet | Millions de FMG | Milliers de \$EU ^(a) | % |
| 1. Environnement socioéconomique | 46 000 | 4 600 | 28,80 |
| – pistes rurales ^(b) | 36 000 | 3 600 | |
| – eau potable | 10 000 | 1 000 | |
| 2. Développement de la production paysanne | 65 000 | 6 500 | 40,60 |
| – Infrastructures ^(c) | 40 000 | 4 000 | |
| – Agriculture | 10 000 | 1 000 | |
| – Elevage | 5 000 | 500 | |
| – Pêche | 10 000 | 1 000 | |
| 3. Renforcement des capacités locales | 24 000 | 2 400 | 15,00 |
| – Organisation paysanne | 12 000 | 1 200 | |
| – Appui au secteur privé | 6 000 | 600 | |
| – Communes rurales | 6 000 | 600 | |
| 4. Unité de gestion du projet (UGP) | 25 000 | 2 500 | 15,60 |
| – Coûts salariaux | 8 000 | 800 | |
| – Véhicules | 3 000 | 300 | |
| – Equipements | 2 000 | 200 | |
| – Budget de fonctionnement | 12 000 | 1 200 | |
| Total | 160 000 | 16 000 | 100 |
| Imprévus physiques (10%) | 16 000 | 1 600 | |
| Grand Total | 176 000 | 17 600 | |

(a) 1 \$EU = 10 000 FMG (b) Environ 300 km à raison de 120 millions FMG/km.
 (c) Dont environ 200 ha d’aménagement hydroagricole, à raison de 10 millions FMG/ha

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Le financement des coûts serait assuré par l’autofinancement (paysans producteurs et secteur privé), par le crédit (institutions locales de micro-finance), par l’Etat malgache (coûts de fonctionnement des services du MAEP notamment) et principalement par un (ou plusieurs) prêt(s) de la part des bailleurs de fonds traditionnels.

VII.2. L’Union européenne, la Banque mondiale, le FIDA et le Groupe de la BAD, entre autres, pourraient être sollicités, dès lors qu’ils participent déjà au financement d’interventions dans la région.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les principaux résultats attendus du projet sont:

- l’amélioration de la sécurité alimentaire de la population;
- l’amélioration des conditions de vie au niveau des communautés traditionnelles;
- la structuration des populations rurales, dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche grâce à la création d’associations et de groupements, susceptibles de se fédérer et d’assurer une réelle représentativité auprès des pouvoirs publics;
- l’accroissement des productions agricoles et halieutiques; notamment l’augmentation de la production rizicole agricole grâce à la réhabilitation de périmètres, à l’extension et la réhabilitation des infrastructures agricoles et à l’introduction de la rizi–pisciculture;
- l’augmentation et la diversification des revenus agricoles.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le projet est placé sous la tutelle du Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP). Un Comité interministériel de pilotage serait mis en place afin de définir la stratégie globale et la méthodologie d’intervention pour la mise en œuvre du projet jusqu’à l’installation de l’UGP.

IX.2. Ce Comité présidé par le MAEP devrait comprendre la Vice Primature chargée des Programmes Economiques, le Ministère des transports, des travaux publics et de l’aménagement du territoire (VPM), le Ministère de l’industrialisation, du commerce et du développement du secteur privé (MICDSP), l’Equipe permanente de pilotage du plan d’Action pour le Développement Rural (EPP/PADR), les Chefs de Région de l’Anosy et l’Androy, le Commissariat général au développement intégré du sud (CGDIS), les programmes et projets tels que l’Appui aux communes et organisations rurales pour le développement du sud (ACORDS), le projet de renforcement de capacités de maîtrise de l’eau des populations dans le sud de la FAO, le Projet de soutien pour le développement rural (PSDR), le Fonds d’investissement pour le développement (FID), le projet de mise en valeur du Haut Bassin de Menarandra (PHBM).

IX.3. Ce comité aurait à intervenir au niveau de:

- la cohérence du projet avec les politiques nationales et sectorielles ainsi qu’avec le Programme d’investissement public (PIP);
- la coordination du projet avec les autres programmes nationaux et régionaux;
- l’approbation du programme de travail et du budget annuel;
- l’élaboration et l’application d’un système de suivi–évaluation de l’ensemble des composantes.

IX.4. Un Comité régional d’orientation (CRO) du Projet sera constitué au niveau de chaque région couverte par le projet. Il aura pour rôle de:

- assurer la cohérence entre le projet et les orientations générales de développement de la région;

- assurer la concertation avec les opérateurs commerciaux partenaires;
- élaborer des stratégies visant à la synergie intercommunale;
- proposer les lieux d’implantation et le choix des infrastructures à mettre en place.

IX.5. L’Unité de gestion de projet (UGP) assurerait la gestion opérationnelle du projet; elle serait chargée de la mise en place des procédures d’exécution, du suivi des différentes composantes, de l’appui aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs et aux différents opérateurs des filières et de la coordination/collaboration avec les administrations (Direction régionale du Développement Rural, communes, régions) et les élus dans la zone du projet. Elle serait constituée d’une équipe permanente, dotée de moyens logistiques et d’un budget de fonctionnement autonome et d’une assistance technique nationale ou internationale temporaire.

IX.6. La mise en œuvre du projet s’appuierait sur des opérateurs spécialisés. L’option stratégique de base serait en effet le « faire-faire », confiant l’exécution des principaux volets à des opérateurs de statut privé ou public, sur une base contractuelle avec des cahiers des charges précis. Des accords contractuels entre paysans et entreprises privées pourraient aussi être conclus et des formations organisées pour permettre aux agriculteurs d’acquérir les connaissances et compétences nécessaires à négocier ces contrats. L’UGP aurait pour fonctions principales la programmation, le suivi et le contrôle des activités du projet.

IX.7. Le Projet ferait appel à la collaboration d’ONG; bien souvent en effet les ONG ont une bonne connaissance du terrain et fonctionnent avec des coûts modérés. Les ONG nationales auraient la préférence car elles ont l’avantage d’utiliser un personnel local, ce qui constitue des atouts certains: connaissance du terrain, connaissance de la langue, coûts peu élevés, pérennité, etc.

IX.8. Concernant le crédit, il serait géré par des systèmes financiers décentralisés (SFD) et institutions de micro-finance (IMF) déjà existant dans la région; le crédit d’équipement serait confié soit à des banques soit à des organes spécialisés. Les dossiers pour le crédit de court terme et pour les opérations subventionnées seraient montés avec l’appui de l’UGP.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. L’assistance technique serait assurée par des consultants nationaux et/ou internationaux, en fonction des besoins. En particulier les domaines de la formation, du développement local, de la commercialisation, etc. pourraient requérir une assistance technique, de plus ou moins longue durée.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. Le projet repose sur les bases fournies par le schéma de développement de la région de l’Anosy et sur des marchés porteurs. Il est nécessaire cependant qu’une enquête préalable soit envisagée pour préciser et/ou actualiser les données concernant les sites du projet.

XI.2. La préparation du projet pourrait intervenir rapidement, sans études préalables importantes. La mission de préparation devrait s’attacher à préciser entre autres:

- *Les modalités de gestion du crédit pour le financement* de l’agriculture, élevage et pêche (crédit court terme essentiellement) par le réseau de mutuelles d’épargne et de crédit, et

aussi pour les opérateurs amont et aval; il est nécessaire d’identifier les besoins et les opérateurs.

- *Le rôle joué par le processus participatif des communautés* dans la conception et l’exécution du projet est crucial; des méthodes permettant d’assurer une pleine participation des communautés locales dans la planification, l’exécution et le suivi du programme devront être élaborées. Le projet devra aussi prévoir la formation du personnel de terrain pour qu’il puisse aborder les démarches participatives avec efficacité.
- *Les mesures prises par les autorités* dans le sens d’un renforcement des incitations au développement agricole.
- *Les concertations et les collaborations possibles, voire les cofinancements, avec les autres bailleurs de fonds* intervenant dans le secteur, essentiellement l’Union européenne, la Banque mondiale, le FIDA, le Groupe de la BAD et le système des Nations Unies.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Ils sont implicitement liés à la large gamme des activités à entreprendre et à la multi-disciplinarité propre à tout projet de développement rural. En particulier l’intérêt des producteurs pour l’irrigation dépendra largement des avantages comparatifs de l’agriculture irriguée vis-à-vis de l’agriculture pluviale; les producteurs voudront être pleinement rassurés quant aux opportunités de commercialisation des productions.

XII.2. Parallèlement; il convient de souligner i) les risques à caractère exceptionnel, liés à des facteurs conjoncturels tels que des accidents climatiques graves ou des épidémies qui pourraient empêcher le projet d’atteindre ses objectifs; ii) une évolution défavorable du rapport de prix entre intrants et produits agricoles peut décourager les producteurs; iii) une perte de confiance des paysans si des lourdeurs administratives venaient retarder la mise en œuvre des activités programmées.

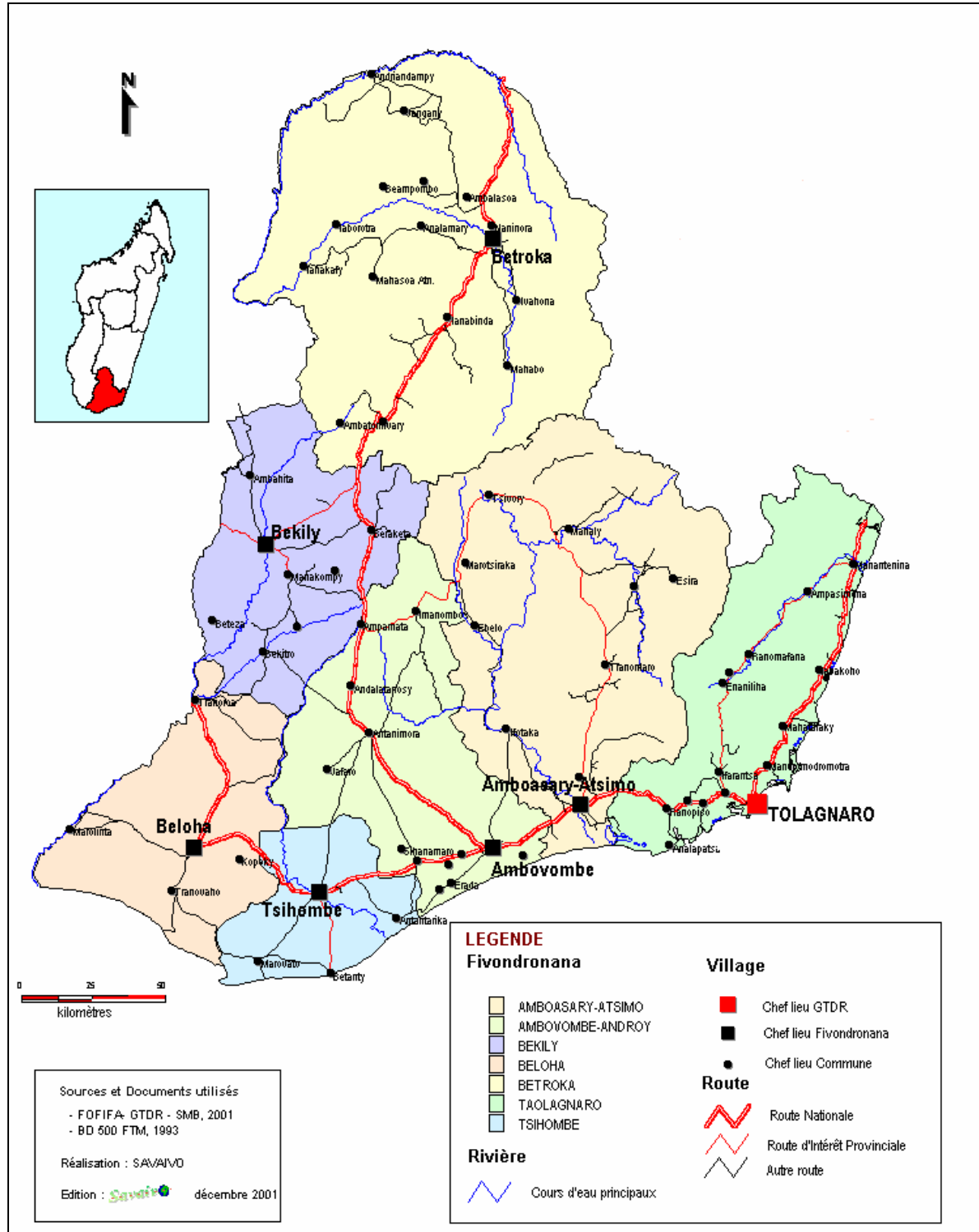
XII.3. Le projet envisage de minimiser ces impacts en:

- incitant les paysans à diversifier leurs productions;
- réalisant des analyses de marchés des produits;
- promouvant des unités de transformation et de commercialisation.

XII.4. Un risque existe aussi quant à une consommation insuffisante de crédit; la mission de préparation devra à cet égard approfondir la question auprès des opérateurs privés et des institutions de crédit.

Madagascar: Profil de projet d’investissement
 « Création d’un pôle de développement dans la région Anosy–Androy »

Appendice 1: Carte de la zone du projet



Madagascar: Profil de projet d’investissement
 « Création d’un pôle de développement dans la région Anosy–Androy »

Appendice 2: Tableau des interventions dans le sud

| Projet | Financement | Objectifs | Zones d’intervention | Agence d’exécution | Période |
|---|-----------------------|--|--|---|---|
| Objectifs Sud | Union Européenne | Sécurité alimentaire | Ambovombe Androy | GRET, KIOMBA | 2001–2005 |
| Système d’alerte précoce | Union Européenne | Eviter les crises alimentaires | Ambovombe, Tsihombe, Beloha, Bekily | ONG | 2000–2004 |
| Tragnambo | USAID | Sécurité alimentaire | Tolagnaro | ASOS, CARE, FAFAFI | En phase de démarrage |
| Renforcement de capacités de maîtrise de l’eau des populations dans le sud | FAO | Amélioration des techniques de maîtrise de l’eau et de production | Beloha, Tsihombe, Amboasary, Ambovombe | MAEP, DRDR Anosy | 2003–2005 |
| SEECALINE (Surveillance et éducation des écoles et des communautés en matière d’alimentation et de nutrition élargie) | Banque mondiale | Améliorer l’état nutritionnel des enfants scolarisés et non-scolarisés | Tolagnaro, Amboasary, Ambovombe, Tsihombe, Beloha | Cadres du SEECALINE avec l’appui des associations locales | |
| PSDR (Programme de soutien au développement rural) | Banque mondiale | Amélioration des conditions de vie de la population du monde rural | Ambovombe, Amboasary, Beloha, Bekily, Betroka, Tsihombe, Tolagnaro | Cadres du PSDR, Tuléar | |
| PHBM (Projet de mise en valeur du Haut bassin de Mandrare) | FIDA | Amélioration des conditions de vie | Tsivory, Elonty, Mahaly, Marotsiraka, Ebelo | Cadres du PHBM, Prestataire de service, Consultants | 1995–2008 |
| PISA (Programme intégré de sécurité alimentaire) | Gouvernement allemand | Gestion des ressources naturelles | Bekily | Cadres du PISA, ONG, GTZ | |
| Projet Ilménite | QMM S.A. | Production et exportation de l’ilménite | Tolagnaro | Le Directeur régional et son staff | |
| Programme Eco-régional Ala Maiky | WWF | Conservation de l’éco-région des forêts épineuses | De Fort Dauphin à Morondava | WWF Tolagnaro | |
| Projet Alt Radio | Union Européenne | Délivrance des ressources de communication éducative | Ambovombe, Amboasary, Tsihombe, Bekily, Ampanihy, Tolagnaro | Andrew Lees Trust (ALT) | |
| PAM | Multi-bailleurs | Sécurité alimentaire | Fort Dauphin à Tuléar | Sous-bureau PAM Fort Dauphin | |
| Adduction d’eau dans le sud (AES) | Gouvernement du Japon | Construction pipeline | Axe Menarandra–Beloha–Tsihombe | JICA, Ministère de l’énergie et des mines | |
| ACORDS (Appui aux communes et organisations rurales pour le développement du sud) | Union européenne | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l’intégration régionale par le développement intercommunal Appui à l’amélioration de l’accès aux services communaux, sociaux et économiques | Les deux provinces du sud: Fianarantsoa et Tuléar | Unité de Gestion du Projet | <ul style="list-style-type: none"> Phase I: 2004–2007 Phase II: 2007–2009 |